MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 27 (1927), p. 21-23

Henri Henne

Papyrus inédit du Musée du Caire.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

PAPYRUS INÉDIT DU MUSÉE DU CAIRE

PAR

M. HENRI HENNE.

PLAINTE POUR VOL D'UNE TRUIE.

An 7 de Commode, 11 Méchir (5 février 186). — Hauteur, o m. 135; largeur, o m. 09. — Cursive moyenne, assez aisée.

La publication de papyrus Graux n° 4 me donne l'occasion de faire connaître ce petit texte inédit du Musée du Caire (n° 49427).

Δημοσίοις κώ̲μ(ης) Θεαδελφε̲[ίας
ϖαρὰ Πα̲τ̲ύ̲νεως Πασίων[ος
ἀπὸ μητ(ροπόλεως). Τῇ [ῑ] τοῦ ὄντος
μηνὸς Μ̲εχε̲[ὶ]ρ, ἐκλάπη μοι
τελεία χοιροδέλφαξ ἀξία⟨⟨ν⟩⟩
(δραχμῶν) ρ̄· διὸ ἐπιδίδωμι το[ῦ̄το
τὸ βιβλί[δι]ον ὅπως τ̲[ὴν
ἀναζήτησιν ϖοιήσηται̲
ϖρεὶν ἢ ἀνενέγκω τῷ ἐπὶ
τῶν τόπων ἑκατοντάρχ[ῳ.
Πατύνεως ὡς (ἐτῶν) νε, οὐ(λὴ)
.. ἀντι^κ(νημίῳ) δεξιῷ
— Εἰκονισθ(έντος) ϕαμ(ένου) μὴ ἰδ(έναι) γρ(άμματα)
(Ἔτους) ζ̲ Μ̲(άρκο) Αὐρηλίου Κομμόδ[ου
Ἀντωνίνου Καίσαρος τοῦ
κυρίου, μεχεὶρ ι̅α̅

BIFAO 27 (1927), p. 21-23 Henri Henne
Papyrus inédit du Musée du Caire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ligne 8. Lire *ποιήσητε*.

Ligne 9. Lire *πρίν*.

Lignes 11 et seq. Lire Πατῦνις *εἰκονισθείς*, etc.

Ligne 12. . . *ἀντικ(νημίῳ)* : *αντ* écrit sur d'autres lettres que je ne distingue pas. Le scribe avait dû écrire un autre mot commençant par deux lettres que je ne distingue pas, puis il l'a barré, semble-t-il, sauf la première lettre (qui n'est peut-être, d'ailleurs, qu'une trace); enfin il a écrit *αντι*$^{\kappa}$.

Ligne 14. Pap. $\overset{\smile}{\cdot}$ = $\underline{\overset{\smile}{\mathrm{M}}}$ = M(*ἄρχο*).

TRADUCTION.

Aux autorités du village de Théadelphie, de la part de Patunis, fils de Pasion, de la métropole. Le 10 du présent mois de Méchir, il m'a été volé une truie adulte d'une valeur de 100 drachmes. Aussi je remets ce libelle, afin que vous procédiez à l'enquête, jusqu'à ce que j'aie avisé le centurion compétent pour ces lieux.

Patunis, âgé d'environ 55 ans, cicatrice sur le devant de la jambe droite.

— Signalement écrit sur les indications de l'intéressé, qui a déclaré ne savoir pas écrire.

(Date.)

COMMENTAIRE.

Ligne 1. — *δημοσίοις*. Je traduis ce mot, de sens encore indéterminé, par un mot également vague. En tout cas, ces *δημόσιοι* n'ont ici que des fonctions de police; il paraît d'ailleurs nécessaire d'y inclure l'archéphode (cf. plus bas).

Les diverses opinions sont résumées, en dernier lieu, dans *Oxyrh. Pap.*, XII, p. 24-25 (1° Preisigke, *Fachwörter,* Dorfbeamte; 2° Hohlwein = *Archiv*, V, p. 441 : *φύλακες*, etc., et fonctionnaires inférieurs de police; 3° Jouguet, *Vie municipale*, p. 217 : les *πρεσβύτεροι τῆς κώμης*; l'archéphode et les divers *φύλακες*).

Ligne 3. — Le plaignant est donc d'Arsinoé, mais se livrait à l'élevage du cochon à Théadelphie. Sur cet élevage au Fayoum, et en particulier à Théadelphie, cf. ci-dessus, p. 4-5 (introduction).

Sur des plaintes analogues, voyez, par exemple, *Pap. Magdola,* n° 4; *Pap. Rylands,* II, n^{os} 134, 140.

BIFAO 27 (1927), p. 21-23 Henri Henne
Papyrus inédit du Musée du Caire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ligne 5. — χοιροδέλφαξ se trouve sous la forme χοιροδέλφ dans *Pap. Lond.*, III, n° 1259, p. 239, l. 6 et 9. Le sens est obscur. Il ne s'agit pas d'un cochon de lait, car 1° dans ce papyrus (IVe siècle après J.-C.), le prix du (ou des) χοιροδέλφ() est de 8 à 10 talents, tandis qu'un χοῖρος ne coûte que 2400 drachmes (cf. Schnebel, *Die Landwirtschaft in Hell. Ægypten*, p. 329, note); 2° dans notre texte, l'adjectif τελεία s'y oppose.

Pour la variation des prix, de siècle en siècle, comparez *Pap. Lond.* cité (IVe siècle après J.-C.); notre texte (186 après J.-C.); *Pap. Rylands*, II, nos 140 (36 après J.-C. : 8 drachmes pour un δέλφαξ [cochon]) et 134 (34 après J.-C. : 12 drachmes pour une ὗς τοκάς).

Lignes 6 et seq. — Il s'agit d'une enquête préliminaire. L'enquête définitive sera menée par le centurion (cf. l. 9-10). Comp. *Oxyrh. Pap.*, I, n° 69 (190 après J.-C.), où le plaignant prie le centurion (ou le stratège) de faire comparaître l'archéphode et les autres δημόσιοι [1], qui d'ailleurs ont déjà été avisés.

Au Ier siècle après J.-C. (cf. *Pap. Rylands*, II, p. 124-152) ces demandes d'enquête sont généralement adressées à l'épistate des phylacites (parfois au stratège. Sur la hiérarchie, cf. *loc. cit.*, introduction), sous cette forme : διὸ ἀξιῶ γράψαι (τῷ τῆς κώμης ἀρχεφόδῳ [1]) ἀναζητῆσαι ὑπὲρ τοῦ μέρους (καὶ τοὺς τὸ τοιοῦτο διαπράξαντες ἀχθῆναι ἐπὶ σὲ πρὸς τὴν ἐσομένην ἐπέξοδον).

Le centurion a dû le remplacer par la suite (cf. Wilcken, *Grundzüge*, p. 313 et seq.). La compétence du centurion ne s'étend d'ailleurs pas à tout le nome (cf. l. 9-10; et Lesquier, *op. cit.* = ici, p. 5, introduction).

Ligne 13. — εἰκονίζειν se rapporte au signalement (l. 11-12. Cf. *Pap. Fayoum*, 36, 23 = Wilcken, *Chrestomathie*, n° 316; et *B. G. U.*, I, nos 17, 25); mais la ligne 13 serait inutile si l'intéressé savait écrire : cf. d'une part *Pap. Rylands*, II, *loc. cit., passim;* d'autre part, Wilcken, *Chrestomathie*, n° 316 : Κάσιωρ νομογράφος εἰκόνικα φαμένου μὴ εἰδέναι γράμματα; et la note de Wilcken. La ligne 13 veut donc dire que le signalement n'a pas été écrit par l'intéressé, mais par le scribe qui a rédigé la plainte (sur les indications de Patunis). Sur l'emploi de ce passif, comp. l'expression καὶ ὡς εἰκονίζεται (*B. G. U.*, loc. cit.).

H. Henne.

[1] Voir plus haut, commentaire sur δημόσιοι.

BIFAO 27 (1927), p. 21-23 Henri Henne
Papyrus inédit du Musée du Caire.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net